

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux

PROCES-VERBAL

DE L'ELECTION DES VICES PRESIDENTS

Séance d'installation du Comité syndical du **15 avril 2026** sur convocation adressée aux membres le **9 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 16h30, en application des statuts du Syndicat, le Comité syndical de GENERIA, syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain composé de onze membres, régulièrement convoqué individuellement par lettre d'invitation du Président, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de séance de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, doyen d'âge des délégués.

Étaient présents les délégués suivants :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de séance

Mesdames Nadine ALI, Anne-Marie AMSELLEM,
Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Stéphanie SOARES

Messieurs Raphaël ADAM, Robert BERNASCONI,
Vincent FRANCHI, Monsieur Hugues LATOURRETTE,
Yves REVILLON, Julien SAGE

Étaient représentés les délégués suivants :

Étaient excusés :

Lesquels forment la majorité simple des 11 membres du Comité syndical en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux statuts du Syndicat et aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

1- Fixation du nombre de Vice-présidents

Le Président du Syndicat rappelle qu'en application des statuts du Syndicat, le Comité syndical fixe le nombre de Vice-présidents appelés à composer le bureau.

Il a indiqué qu'en application de l'article L5211-10 du CGCT, ce nombre ne peut, en principe, excéder 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, arrondi à l'entier supérieur. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Sur décision du Comité syndical, le nombre de Vice-président composant le bureau est fixé à [2].

2- Election des Vice-Présidents

Le Président du Syndicat [M. Jacques KOSSOWSKI] est désigné président du bureau de vote.

[M. Vincent FRANCHI] a été désigné en qualité de secrétaire de séance sur décision du comité syndical.

[Mme Stéfanie SOARES] et [M. Julien SAGE] ont été désignés en qualité d'assesseurs pour superviser les scrutins.

Il est rappelé qu'en application des statuts du Syndicat, les Vice-Présidents sont élus parmi les membres du Comité syndical au scrutin secret et à la majorité absolue lors des deux premiers tours de scrutin, puis à la majorité relative au troisième tour.

La majorité absolue est calculée sur la base des suffrages exprimés, à l'exclusion des bulletins blancs et nuls.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Déroulement du scrutin :

Sur appel nominale du secrétaire de séance, une urne est présentée à chaque délégué. Un nombre suffisant d'enveloppes et de bulletins de vote comportant les noms des candidats est mis à disposition des délégués.

Chaque délégué dépose dans l'urne l'enveloppe correspondant à son choix, après avoir émargé.

Les délégués ne souhaitant pas prendre part au vote sont enregistrés comme abstentionnistes.

À l'issue du scrutin, il est procédé immédiatement au dépouillement par les assesseurs.

Le Président du Syndicat annonce les résultats.

Lorsque l'élection n'est pas acquise au premier tour, il est procédé à un deuxième, puis, le cas échéant, à un troisième tour de scrutin.

Election du 1^{er} Vice-président

Résultat du Premier tour de scrutin secret à la majorité absolue :

- a- Nombre de Votants : 10
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- c- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- d- Nombre de suffrages exprimés (a – b-c) : 10
- e- Majorité absolue : 6

Nom du candidat (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Mme Joëlle Gualdi-Raynaud	10	Dix

Résultat du Deuxième tour de scrutin secret à la majorité absolue :

- a- Nombre de Votants :
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- c- Nombre de suffrages déclarés blancs :
- d- Nombre de suffrages exprimés (a – b-c) :
- e- Majorité absolue :

Nom du candidat (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

Résultat du Troisième tour de scrutin secret à la majorité simple :

- a- Nombre de Votants :
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- c- Nombre de suffrages déclarés blancs :
- d- Nombre de suffrages exprimés (a – b-c) :
- e- Majorité simple :

Nom du candidat (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du premier Vice-président :

[M^{me} Joëlle CECALDI - RAYNAUD] a été proclamé premier Vice-président du syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain GENERIA et a été installé dans ses fonctions.

Election du 2^{eme} Vice-président

Résultat du Premier tour de scrutin secret à la majorité absolue :

- f- Nombre de Votants : 11
- g- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- h- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- i- Nombre de suffrages exprimés (a – b-c) : 11
- j- Majorité absolue : 6

Nom du candidat (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
RAPHAËL ADAM	11	OK 22

Résultat du Deuxième tour de scrutin secret à la majorité absolue :

- f- Nombre de Votants :
- g- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- h- Nombre de suffrages déclarés blancs :
- i- Nombre de suffrages exprimés (a – b-c) :
- j- Majorité absolue :

Nom du candidat (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

Résultat du Troisième tour de scrutin secret à la majorité simple :

- f- Nombre de Votants :
- g- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- h- Nombre de suffrages déclarés blancs :
- i- Nombre de suffrages exprimés (a – b-c) :
- j- Majorité simple :

Nom du candidat (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-président :

[M. Raphaël ADAN] a été proclamé deuxième Vice-président du syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain GENERIA et a été installé dans ses fonctions.

Observations et réclamations :

Mme Nadine ALI est arrivée après l'élection du 1^{er} Vice-président.

Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le quinze avril deux mille vingt-six, à 17h00 , en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, les assesseurs et le secrétaire.

Président



Secrétaire de séance



1^{er} scrutateur

SOARES


2^{eme} scrutateur

Soyez
